

Référence cartographie des emplois	Correspondance UCANSS
SAN-10-A	0502 701 705 706
<b>Intitulé du poste</b>	
<b>Médecin Prévention et Promotion de la santé</b>	
<b>Intitulé de l'emploi</b>	
<b>Médecin</b>	

Création		Remplacement	X
----------	--	--------------	---

Structure	Siège
Direction de rattachement	Direction de la santé publique (DSP)
Direction adjointe	Direction adjointe Prévention et promotion de la santé (DA PPS)

Contexte
<p><b>L'Agence régionale de santé</b> a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.</p>
<p><b>La Direction de la santé publique</b> est structurée en 3 directions adjointes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction adjointe de la veille et sécurité sanitaires</li> <li>- Direction adjointe de la santé environnement</li> <li>- Direction adjointe de la prévention et promotion de la santé</li> </ul> <p>Elle est placée sous la responsabilité de la directrice de la santé publique.</p> <p>A ce titre, elle assure la présidence déléguée de la commission de coordination des politiques publiques de santé dans le domaine de la prévention, de la santé au travail, de la santé scolaire et de la protection maternelle et infantile</p>
<p>La <b>Direction adjointe Prévention et promotion de la santé</b> a pour mission de piloter et animer la politique régionale de promotion de la santé, incluant la prévention dans tous les milieux de vie et à tous les âges de la vie.</p> <p>A partir des orientations nationales de santé, des données d'état de santé de la population bretonne et des connaissances disponibles sur les actions probantes, il lui appartient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de définir les stratégies d'intervention en prévention et promotion de la santé ;</li> <li>- de structurer l'offre territoriale en prévention et promotion de la santé ;</li> <li>- conduire les politiques de contractualisation et d'allocation de ressources ;</li> </ul>

- d'organiser suivre et évaluer les stratégies, dispositifs et actions financées ;
- développer les stratégies intersectorielles, notamment avec les collectivités locales, services de l'Etat et institutions ;

La définition et la mise en œuvre des missions PPS s'exerce de manière coordonnée entre la direction adjointe PPS, les directions métiers et les délégations départementales (DD).

#### Missions/Activités

Le/la médecin contribue à la mise en œuvre des missions en prévention et promotion de la santé. A ce titre, il/elle est en charge des missions suivantes :

- En appui à la directrice adjointe PPS (0,60 ETP) :
  - conception et mise en œuvre des stratégies d'intervention en prévention et promotion de la santé prenant en compte le modèle des déterminants de la santé (déterminants sociaux notamment, mais aussi environnementaux et territoriaux) et contribuant à la réduction des inégalités de santé ;
  - conception et mise en œuvre d'outils de suivi et d'évaluation de nos stratégies, dispositifs et actions (développement d'approches médico-économiques)
  - expertise médicale à la mise en œuvre des stratégies nationales de santé et à la structuration de l'offre sur les 3 thématiques suivantes : vie affective et sexuelle, nutrition et activité physique, santé et précarité.
- Médecin référent régional « santé des détenus » (0,20 ETP) :
 

Il/elle organise et coordonne un dispositif interne et externe adapté aux enjeux et besoins de santé des personnes sous-main de justice. Il/elle travaille en lien étroit avec les chargé(e)s de mission impliqués dans cette filière régionale (DA PPS, DA hospitalisation et autonomie et délégations départementales) et avec l'ensemble des partenaires concernés (services de l'Etat, établissements de santé, établissements pénitentiaires, contrôleur général des lieux de privation de liberté ...)
- Participation à la mission d'animation territoriale de la DD 35 sur le champ de la prévention et promotion de la santé (0,20 ETP).

Le périmètre des missions peut évoluer en fonction de l'expérience et du profil du/de la candidat(e).

#### Conditions particulières

- Participation aux astreintes médicales
- participation aux inspections

#### Catégorie/Corps-Grade/Niveau

Le poste est ouvert:

- Médecin inspecteur(trice) de santé publique
- Médecin autre fonction publique
- Praticien conseil
- Médecin contractuel(le)

Compétences	
Savoirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des politiques sanitaires et sociales,</li> <li>- Organisation et fonctionnement du système de santé,</li> <li>- Cadre légal et réglementaire de la santé publique,</li> <li>- Statistique, épidémiologie, bio statistique,</li> <li>- Problématiques de santé et déterminants de santé,</li> <li>- Approche pluridisciplinaire dans le champ de la santé publique.</li> </ul>
Savoir -faire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrire les programmes et les actions dans le cadre légal et réglementaire,</li> <li>- Management de projet en santé publique,</li> <li>- Rigueur dans la réalisation des missions,</li> <li>- Goût du travail en équipe,</li> <li>- Qualités rédactionnelles,</li> <li>- Qualités relationnelles,</li> <li>- Animation d'une équipe ou d'un réseau de partenaires.</li> </ul>
Savoir-être	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomie,</li> <li>- Capacité d'adaptation,</li> <li>- Capacité à s'intégrer dans une équipe,</li> <li>- Capacité d'initiative,</li> <li>- Capacité à être force de proposition.</li> </ul>

Contact	ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr
Date limite de dépôt des CV et LM	26/04/2019
Date prévisionnelle des entretiens	Mai 2019